

EGLISE ALLEMANDE

Un rapport accablant pour Benoît XVI

Joseph Ratzinger, futur Benoît XVI, est accusé d'avoir menti et couvert les abus sexuels dans son diocèse. L'ancien pape allemand était à l'époque l'archevêque de Munich et de Freising.

CHRISTOPHE BOURDOISEAU
CORRESPONDANT À BERLIN

Le rapport sur les abus sexuels du diocèse de Munich ressemble finalement à tous les autres : des responsables qui couvrent et protègent les auteurs d'abus sexuels plutôt que d'aider les victimes. « C'est une vision d'horreur », a résumé Ulrich Wastl, l'un des auteurs du rapport rédigé par le cabinet d'avocats WSW à Munich. Depuis que l'Eglise catholique allemande a révélé en 2018 que 1.670 prêtres avaient commis des abus sexuels entre 1946 et 2014 sur près de 3.700 enfants, elle a demandé que chaque diocèse fasse son propre rapport.

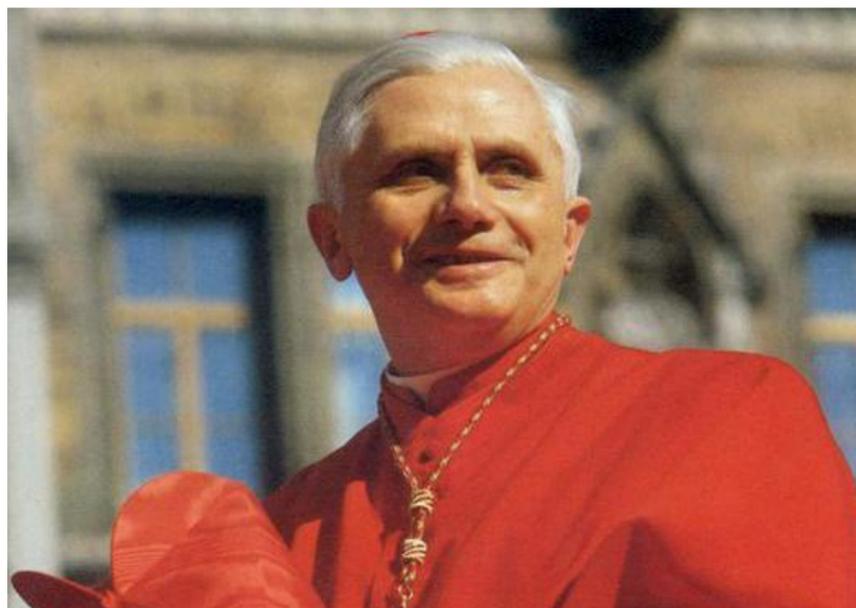
L'intérêt médiatique du rapport de Munich est qu'il accable cette fois un pape, Benoît XVI, qui était archevêque dans ce diocèse entre 1977 et 1982. Les auteurs lui reprochent d'avoir minimisé et nié à l'époque les abus sexuels et d'avoir eu un « comportement fautif » dans au moins quatre cas d'abus sexuels.

Le rapport insiste notamment sur un « cas grave » concernant le prêtre Peter Hullermann muté à Munich alors qu'il avait déjà abusé d'enfants à Essen. Malgré une condamnation, il a été réintégré dans l'Eglise et muté dans une autre paroisse où il a récidivé. Il partira en 2010, « en retraite ».

Exode massif

Les auteurs du rapport n'ont pas voulu employer le terme de mensonge. Mais si on interprète le texte, Joseph Ratzinger a bien cherché à mentir aux enquêteurs. Il assure n'avoir pas pris part à la réunion, en 1980, concernant l'intégration à Munich du prêtre pédophile. Or, le procès-verbal de la réunion prouve le contraire. « Nous qualifions les informations transmises par le pape Benoît comme peu crédibles », a insisté l'un des auteurs du rapport, Ulrich Wastl.

Pour les catholiques allemands, qui



Joseph Ratzinger, futur Benoît XVI, lorsqu'il était archevêque de Munich et de Freising, en novembre 1981.

© AFP

fui en masse l'institution depuis 10 ans (2,5 millions ont quitté l'Eglise), le rapport permet de découvrir le manque d'empathie - d'humanité ? - de « leur » pape. Benoît XVI a déclaré aux enquêteurs qu'un ecclésiastique qui montre son pénis n'était pas « en soi » un abuseur sexuel et qu'un tel comportement n'était pas condamné à l'époque par le droit canon. Agé aujourd'hui de 94 ans, Benoît XVI a rejeté « strictement » toute responsabilité depuis le monastère du Vatican où il vit sa retraite depuis sa renonciation en 2013.

Le chœur de Ratisbonne

Son frère avait été mis en cause, lui aussi, pour son silence dans un rapport sur les abus sexuels commis au sein du célèbre chœur des « Petits chanteurs de Ratisbonne » qu'il a dirigé pendant 30 ans. Comme son frère, Georg Ratzinger avait minimisé les actes de violences contre les enfants. « C'est complètement dingue de comptabiliser le nombre de gifles qu'on a pu donner sur 40 ans », avait-il critiqué lors de la rédaction du rapport. L'ancien maître de chapelle avait en réalité sciemment « détourné le regard » alors qu'il connaissait les faits : 547 victimes d'abus sexuels.

Le rapport du diocèse de Munich porte sur la période de 1945 à 2019. Près de 500 enfants, principalement des gar-

çons, ont été abusés par au moins 235 personnes dont 173 prêtres. Un chiffre sans aucun doute « très en dessous de la réalité », estiment les auteurs.

Un « système de dissimulation », une « peur de salir l'institution », un « désintérêt systématique pour les victimes »... Selon eux, l'évêché s'est enfermé une fois de plus dans son silence pour ne pas nuire à la réputation de l'Eglise. « Les responsables ont vu un risque pour l'institution, pas la souffrance des enfants », constatent les auteurs.

L'actuel archevêque de Munich, Reinhard Marx, est également accusé d'avoir eu un « comportement fautif » dans deux affaires. Très influent dans l'Eglise catholique allemande, il avait proposé sa démission à Rome pour assumer la responsabilité des « échecs » de l'Eglise. Le pape François avait refusé son départ en 2021. « Nous en sommes qu'au début. Il s'agit du renouveau de l'Eglise », a-t-il réagi après s'être excusé auprès des victimes. C'est lui qui avait commandé le rapport.

Rome a exprimé une nouvelle fois son « sentiment de honte et de remords ». Mais pour Matthias Katsch, le porte-parole de l'association de victimes Eckiger Tisch, l'empathie du Vatican n'est plus crédible. Il a réclamé « une indemnisation appropriée » à la place de « paroles creuses ». Pour Marion Westpfahl, l'une des auteures du rapport, l'Eglise doit cesser de se soustraire à ses responsabilités : « Il n'y a plus besoin de trouver des preuves. Il faut maintenant tirer des conséquences ».

ENSEIGNEMENT

Formation initiale des enseignants : report d'un an de la réforme

Le gouvernement communautaire a cédé aux demandes du secteur.

E.B.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris, ce jeudi, la décision de postposer l'entrée en vigueur de la réforme de la formation initiale des enseignants à la rentrée 2023. Cette décision fait suite à une demande unanime des acteurs de l'enseignement supérieur (établissements, syndicats, étudiants) réunis au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares). Ils avaient « signalé la difficulté pour les différents acteurs concernés, dans un contexte de crise sanitaire, de mener à bien les préparatifs nécessaires pour que la réforme puisse entrer en vigueur à la rentrée 2022, comme prévu initialement ».

Longtemps sourd à cette demande, le gouvernement a fini par plier : « Par respect pour ces acteurs essentiels que sont les personnels enseignants et administratifs des établissements de l'enseignement supérieur concernés, par respect aussi pour les futurs étudiants, par respect pour tout le travail déjà accompli et pour celui qui est encore à accomplir, il nous faut écouter leur demande de préparer avec volontarisme, mais sereinement, la mise en œuvre de la formation initiale des enseignants. Nous avons donc pris la décision de faire entrer en vigueur la réforme à la rentrée 2023 », précise Valérie Glatigny.

Le gouvernement a chargé l'Ares d'élaborer un calendrier des différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre de la réforme, assorties du délai estimé pour leur réalisation, « de manière à permettre que les travaux soient bien menés dans des délais permettant une entrée en vigueur pour 2023-2024 ».

Pour mémoire, la réforme consacre le passage de la formation des étudiants qui se destinent à enseigner dans le maternel ou le tronc commun de trois à quatre ans. Les futurs professeurs seront désormais formés via une co-diplomation entre les hautes écoles, les universités et les écoles supérieures des arts. Le texte précise aussi « les domaines de compétences génériques à développer (...), permettant de répondre aux besoins de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence ». En clôture de formation, l'étudiant devra réaliser un stage de longue durée équivalent à une année scolaire/académique.

CE WEEK-END DANS LE SOIR



HISTOIRE
Avec Anne Frank survit la mémoire des enfants juifs assassinés



LES RACINES ÉLÉMENTAIRES
Jan Bucquoy : « Mon père m'a autorisé à faire la révolution »



LÉNA
Mohamed Ali aurait eu 80 ans lundi dernier : ils/elles lui rendent hommage